

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2913)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS58

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 28

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« sexuées »,

les mots :

« présentées par sexe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.